

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €			2022-07-05
	Catégories de biens amortis		Durée (en années)	
L	FRAIS D'ETUDES		5	05/07/2022
L	FRAIS D'INSERTION		1	05/07/2022
L	SUB.EQ.EN NATURE ORGANISMES PUB. BIENS MATERIELS M		5	05/07/2022
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		2	05/07/2022
L	IMMEUBLES DE RAPPORT		20	05/07/2022
L	MATERIEL ROULANT		10	05/07/2022
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		10	05/07/2022
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.		10	05/07/2022
L	INSTALL. GENERALES,AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS		10	05/07/2022
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT		5	05/07/2022
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE		3	05/07/2022
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE		3	05/07/2022
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES		3	05/07/2022
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS		10	05/07/2022
L	AUTRES		10	05/07/2022

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES			B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		4 756,00	0,00	0,00	4 756,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		4 756,00	0,00	0,00	4 756,00
DEPRECIATION COMPTES DE TIERS 2023	11/07/2023	4 756,00	0,00	0,00	4 756,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		4 756,00	0,00	0,00	4 756,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le


ID: 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		4 756,00	0,00	0,00	4 756,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					600 000,00	386 717,14										9 648,61	28 154,70	
ASSOCIATION FONCIERE DE LILLE ET BANLIEUE	2016	P	MISE AUX NORMES ET TRAVAUX ACCESSIBILITE ENSEMBLE SCOLAIRE ST JOSEPH	CIC NORD OUEST	600 000,00	386 717,14	11,68	M	F	FIXE	2,428	F	FIXE	2,400	A-1	9 648,61	28 154,70	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					600 000,00	386 717,14										9 648,61	28 154,70	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A37 803,31
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D37 803,31
Recettes réelles de fonctionnement	II16 618 423,47

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II0,23
--	------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat		Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers							N+1	N+2	N+3	N+4		
VEHICULE SKODA KODIAQ	2021	CAPITOLE FINANCE TOFINO	60	8 190,00	40 950,00	93 484,56	21 323,64	20 641,14	9 850,23	0,00	0,00	51 815,01
							8 190,00	7 507,50	0,00	0,00		15 697,50
VEHICULE HYUNDAI TUCSON HYBRID	2023	CAPITOLE FINANCE TOFINO	48	13 133,64	52 534,56		13 133,64	13 133,64	9 850,23	0,00	0,00	36 117,51
Crédits-bails immobiliers												
Total					21 323,64	93 484,56	21 323,64	20 641,14	9 850,23	0,00	0,00	51 815,01

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF

IV – ANNEXES		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		IV
		B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	1 287 935,91	
Personnes de droit privé	543 340,91	
Associations	543 340,91	
A.I.A.V.M	3 184,32	
ADPE SCHUMAN	1 600,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
AFROKAN	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
AIKIDO	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
ALCEMS	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
ALLEZ'ARTS	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 700,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
APEL DU COLLEGE SAINT JOSEPH	700,00	
APEL ECOLE SAINT JOSEPH	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
APEL LA CESSOIE	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
ARCHIPEL	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
ASSOCIATION CARNOT FILATURE	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
ASSOCIATION PAROISSIALE	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
ASSOCIATION PHILATHELIQUE DE SAINT-ANDRE	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
AWA AMAZONE WOMAN ARTS	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
BIDOTHEQUE	72 600,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
BRIDGE CLUB SAINT-ANDRE	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
C.A.P (Relais Assistantes Maternelles)	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
CERCLE SAINT JEAN	300,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
CHAMELI	500,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
CLUB DES SENIORS	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
CLUB NORD MADAME	500,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
COLLEGE ST JOSEPH	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
COMITE DE JUMELAGE	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
COMITE ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL	72 545,40	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES PEUPLIERS	500,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
COTIF	39 300,00	MISE A DISPO PONCTUELLE GRATUITE SALLE,TERRAINS,VEHICULE,MATERIEL,PERSONNEL-PHOTOCOPIES GRATUITES
CULTURES NOUVELLES	8 000,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
DECLIC' ROCK	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
E.S.L.P.L (Retraités de l'EPSM)	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
ECLAIREURS ET ECLAIREUSES	1 000,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
ECOLE C. SEVIGNE - COOPERATIVE	4 945,00	
ECOLE CURIE FERRY - COOPERATIVE	4 601,00	
ECOLE D. VALMORE - COOPERATIVE	6 498,00	
ECOLE ET FAMILLE DE LA CESSOIE	6 576,00	
ECOLE LA FONTAINE - COOPERATIVE	1 277,00	
ESPACES ET JARDINS ANDRESIENS	500,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
FAMILY FORME	1 500,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
FCPE COLLEGE JEAN MOULIN	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
FLEURIRE À SOI	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
GARE A CABY	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
GROUPE VOCAL - AVEC TON CHOEUR	1 000,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
GYM FORM LOISIRS	500,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
INITIATIVES EMPLOIS FAMILIAUX	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
JUDO CLUB ANDRESIEN	1 900,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
LA BOULE ANDRESIENNE	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
LE COLLECTIF TOUS ACTEURS DE NOTRE VILLE	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
LE SOUFFLE DU CORPS	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
LES POULES EXCENTRIQUES	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
LES SOFIZZ	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
LES VOYAGEURS	174 000,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
MARCEL ET NOS VOISINS	1 500,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
MON CAFE COUTURE	850,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
OGEC ST JOSEPH	6 611,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
PARTI COMMUNISTE	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
PASSAGE A L'ACTE	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SABOR LATINO	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
SAINT ANDRE ECHEC ET MAT	500,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
SAINT-ANDRE FOOTBALL EN SALLE	105,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE DE SALLE
SAINT-ANDRE SÉRÉNITÉ	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	3 000,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
SECOURS POPULAIRE ST ANDRE	0,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
SYNDICAT D'INITIATIVES	4 000,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
TENNIS CLUB	8 154,00	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
THEATRE PINOCCHIO	4 500,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ANNUELLE GRATUITE DE SALLE
UNION COMMERCIALE DE SAINT ANDRE	5 000,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE SAINT-ANDRE	1 100,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
USSA ARTS MARTIAUX	642,60	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES
USSA BASKET	1 936,87	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PRÊT OCCASIONNEL DE VEHICULE
USSA CYCLO	6 084,28	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLES, DE MATERIEL, DE PERSONNEL
USSA FOOTBALL	3 186,15	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE TERRAINS SPORT-PRÊT OCCASIONNEL VEHICULE-PHOTOCOPIES GRATUITES
USSA GYMNASTIQUE	8 300,16	MISE A DISPOSITION ANNUELLE GRATUITE DE SALLE - PHOTOCOPIES GRATUITES - PRÊT OCCASIONNEL DE VEHICULE
USSA NATATION	1 891,12	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
USSA OMNISPORTS	62 000,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
USSA PLONGEE	11 317,38	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
USSA TENNIS DE TABLE	4 555,88	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
USSA VOLLEY BALL	2 379,75	MISE A DISPOSITION ANNUELLE ET PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE - PRÊT OCCASIONNEL DE VEHICULE
VAINCRA LA MUCOVISCIDOSE - Virades de l'Espoir	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
ELUS	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
PERSONNEL COMMUNAL	0,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE
Autres	0,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit public	744 595,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	714 595,00	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	714 595,00	MISE A DISPOSITION PONCTUELLE GRATUITE DE SALLE ET ANNUELLE GRATUITE DE BATIMENT
Autres	30 000,00	
CHAMBRE DES METIERS ET DE L ARTISANAT	30 000,00	

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N			B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		55,00	1,27	56,27	45,50	9,00	54,50
Adjoint administratif	C	11,00	1,27	12,27	10,50	2,00	12,50
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché	A	9,00	0,00	9,00	8,00	1,00	9,00
Attaché principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur	B	11,00	0,00	11,00	4,00	5,00	9,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		58,00	10,23	68,23	59,76	5,72	65,48
Adjoint technique	C	23,00	8,63	31,63	29,16	1,72	30,88
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	11,00	1,60	12,60	11,60	1,00	12,60
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Technicien principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio éducatif ci normal ou exceptionnel		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur territorial des APS	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur des APS qualifié	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	7,76	9,76	7,76	2,07	9,83
Assistant d'enseignement artistique	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1,00	3,96	4,96	4,96	0,00	4,96
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0,00	3,80	3,80	1,80	2,07	3,87
Professeur d'enseignement artistique classe normal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	1,00	4,00	2,77	1,00	3,77
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	1,00	1,00	0,77	0,00	0,77
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier chef principal de police municipale	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Chef de service de police municipale	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gardien-brigadier de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		131,00	20,26	151,26	125,79	17,79	143,58

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	IV
	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	366	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	366	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique	C	TECH	370	0,00	332-11	CDI
Adjoint technique	C	TECH	370	0,00	332-11	CDI
Adjoint technique principal de 2ème classe		TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Agent de maîtrise principal	C	TECH	508	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur principal 1ère classe	B	ANIM	513	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	376	0,00	332-13	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	376	0,00	332-8-5°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	376	0,00	332-10	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	376	0,00	332-10	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	376	0,00	332-8-5°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	376	0,00	332-8-5°	CDD
Attaché	A	ADM	435	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	735	0,00	332-8-2°	CDI
Rédacteur	B	ADM	508	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	373	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	508	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	373	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	374	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 1ère classe	B	TECH	539	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 1ère classe	B	TECH	592	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	366	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	366	0,00	332-23-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	373	0,00	332-24	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF



- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES			
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER			IV
			B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à SAINT ANDRE LEZ LILLE (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
29/03/1996 -	SEM VILLE RENOUVELEE	SEM VILLE RENOUVELEE	SOCIETE D ECONOMIE MIXTE	15 397,35
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
07/04/2016 -	AFLB	AFLB	ASSOCIATION	37 803,31
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
13/02/2024 -	CCAS	CCAS	ETABLISSEMENT PUBLIC	714 595,00
13/02/2024 -	LES VOYAGEURS	LES VOYAGEURS	ASSOCIATION	160 000,00
13/02/2024 -	USSA OMNISPORT	USSA OMNISPORT	ASSOCIATION	62 000,00
13/02/2024 -	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	ASSOCIATION	74 052,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES				IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT				B11.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE				
Désignation des organismes		Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)				
EPCI				
Métropole Européenne de Lille	01/01/1968	FISCALITE PROPRE (FPU)	3 165 311,00	
Sivom Alliance Nord Ouest	31/01/1980	TPU + FISCALITE ADDITIONNELLE	140 746,36	
SICG - Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la fourrière pour animaux errants	12/10/1981	CONTRIBUTION	6 526,50	
Autres organismes de regroupement				

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES			IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES			B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	01/01/1986	01/01/1986	SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			1 656 794,96	9 170,42	
Acquisitions à titre onéreux			1 656 794,96	9 170,42	
29/01/2024	MAISON FRANCE SERVICE - ETUDES	N2022220000000000	468,00	0,00	0
29/01/2024	MAIRIE - ETUDES TRVX TOITURES	N2022220000000000	16 443,01	0,00	0
29/01/2024	MAIRIE - REFECTION TOITURE	N2023230000000000	72 587,97	0,00	0
29/01/2024	RS SCHUMAN II - PROTECT. MENUISERIES	N2024210000000000	8 679,65	0,00	0
29/01/2024	MAIRIE - POUBELLES COLLECTIVES TRI	N2024220000000000	5 172,24	477,00	10
29/01/2024	SERV. ANIMATION - MAT SONORISATION	N2024220000000000	9 216,66	849,98	10
05/02/2024	RENOUVELLEMENT RESEAUX EP - GER	N2019220000000000	14 729,04	0,00	0
05/02/2024	14 PL DE GAULLE - ETUDES	N2023200000000000	780,00	0,00	0
05/02/2024	C. SEVIGNE - REFONTE RESEAU CHAUFFAGE	N2023210000000000	59 964,54	0,00	0
05/02/2024	VIDEOPROTECTION - RACCORD ELECTRIQUE	N2024220000000000	1 331,28	0,00	0
19/02/2024	EGLISE DU CENTRE - TOITURE - ETUDES	N2023200000000000	29 017,53	0,00	0
19/02/2024	MAIRIE - ETUDES	N2024200000000000	338,40	0,00	0
19/02/2024	LOGT CONC. CIMETIERE - ETUDES	N2024200000000000	608,40	0,00	0
19/02/2024	RS SCHUMAN - ETUDES	N2024200000000000	284,40	0,00	0
19/02/2024	BUREAUX TECHNIQUES - ETUDES	N2024200000000000	230,40	0,00	0
19/02/2024	STADE CABY - VESTIAIRES/DOUCHES - ETUDES	N2024200000000000	284,40	0,00	0
04/03/2024	MAIRIE - PANNEAUX ELECTORAUX	N2024220000000000	3 735,60	308,19	10
13/03/2024	MAISON ASSO LAVOISIER - BOITIER MURAL	N2024220000000000	487,24	0,00	1
14/03/2024	EGLISE - ARMOIRE DEFIBRILATEUR	N2024220000000000	487,24	0,00	1
14/03/2024	VEHICULE PM - DEFIBRILATEUR	N2024220000000000	1 320,00	105,23	10
25/03/2024	95 RUE CARNOT - TRVX COUVERTURE	N2024210000000000	10 707,77	0,00	0
25/03/2024	MAIRIE - ARMOIRE+BUREAU AMENAGT TERRITOIRE	N2024210000000000	853,21	65,41	10
25/03/2024	DOJO - MIROIR	N2024220000000000	1 774,61	136,05	10
29/03/2024	MAIRIE - TRVX AMENAGEMENT BUREAU URBANISME	N2024210000000000	5 696,21	0,00	0
29/03/2024	MAIRIE - DESTRUCTEUR PAPIER	N2024220000000000	433,46	0,00	1
29/03/2024	ECOLE DE MUSIQUE - AMPLI/PUPITRE/BANC PIANO	N2024220000000000	610,00	46,09	10
29/03/2024	MAIRIE - TABLEAU MURAL SERV SPORTS	N2024220000000000	160,73	0,00	1
29/03/2024	MAIRIE - VITRINE INTERIEUR MURALE	N2024220000000000	278,64	0,00	1
29/03/2024	ECOLE DE MUSIQUE - INSTRUMENTS	N2024220000000000	1 121,00	84,70	10
04/04/2024	POLICE MUNICIPALE - FLASH-BALL	N2024220000000000	2 681,00	198,84	10
15/04/2024	EGLISE - TRVX TOITURE CHARPENTE	N2022230000000000	19 543,01	0,00	0
15/04/2024	TENNIS - MOE TRVX EXTENTION RENOVATION	N2024200000000000	48 666,79	0,00	0
15/04/2024	MAIRIE - BOITIER DEFIBRILATEUR	N2024220000000000	487,24	0,00	1

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

S2LOX

ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
15/04/2024	EGLISE - TRVX TOITURE COUVERTURE	N202423000000000	647 103,33	0,00	0
23/04/2024	HALLE SPORTS PEUPLIERS - CONFORMITE PMR SANITAIRES	N202421000000000	46 197,24	0,00	0
23/04/2024	ECOLE DE MUSIQUE - CHAISE HAUTE CONTREBASSE	N202422000000000	313,01	0,00	1
23/05/2024	ELECTIONS - TABLES MONOPLACE	N202422000000000	465,26	0,00	1
10/06/2024	MAIRIE - PANNEAUX AFFICHAGE BUREAUX DE VOTE	N202422000000000	4 088,62	228,28	10
10/06/2024	PLACE BASSE - BACS FLEURISSEMENT ET CULTURE	N202422000000000	28 944,00	1 616,04	10
14/06/2024	PLACE BASSE - AMENAGEMENT ARBRES	N202421000000000	5 346,00	0,00	0
14/06/2024	SERV COMMUNICATION - VITRINES EXTERIEURES	N202422000000000	315,72	0,00	1
14/06/2024	CONSIGNATION PROVISION AFFAIRE BOUYGUES/ST ANDRE	N202428000000000	3 000,00	0,00	0
17/06/2024	510 AV TASSIGNY - ETUDES TOPOGRAPHIQUE	N202321000000000	1 236,00	0,00	0
17/06/2024	CHEMIN DE MESSINES - PLAN DE RECOLEMENT	N202422000000000	2 964,00	0,00	0
26/06/2024	PISCINE -ETUDES DEMOLITION	N202420000000000	9 384,00	0,00	0
01/07/2024	AIRE DE JEUX TILLEULS - SOL SOUPLE	N202421000000000	24 462,00	0,00	0
04/07/2024	ZEPELIN - ETUDES TRVX SSI	N202320000000000	131,40	0,00	0
04/07/2024	STE HELENE - PLAQUES DE RUE	N202422000000000	1 156,08	56,84	10
12/07/2024	3 RUE VAUBAN - TRVX BOX STOKAGE	N202421000000000	47 853,54	0,00	0
08/08/2024	SKATE PARK - PERGOLAS	N202421000000000	3 980,00	0,00	0
08/08/2024	SALLE A WAUQUIER - TRVX PMR SANITAIRES / LOGES	N202421000000000	82 276,92	0,00	0
09/08/2024	PM/CSU - ETUDES	N202420000000000	4 200,00	0,00	0
09/08/2024	SALLE A WAUQUIER - ETUDES	N202420000000000	2 803,21	0,00	0
09/08/2024	DIVERS BAT - ENCEINTES	N202422000000000	195,88	0,00	1
09/08/2024	CS DUCOCQ - ENCEINTES	N202422000000000	113,78	0,00	1
09/08/2024	MAIRIE - ENCEINTES	N202422000000000	113,78	0,00	1
20/08/2024	ZEPELIN - DIAGNOSTICS CREATION RAMPE PMR	N202420000000000	459,60	0,00	0
20/08/2024	SERV ANIMATION - ASPIRATEUR+FILTRE+BOITE RANGEMENT	N202422000000000	388,11	0,00	1
27/08/2024	GYMNASE SCHUMAN - ASPIRATEUR	N202422000000000	160,58	0,00	1
27/08/2024	DOJO - ASPIRATEUR	N202422000000000	124,73	0,00	1
27/08/2024	BOULODROME - ASPIRATEUR	N202422000000000	160,60	0,00	1
27/08/2024	SERV. ANIMATION - CAR PODIUM	N202422000000000	29 274,00	1 008,33	10
19/09/2024	ZEPELIN - CREATION PORTE SECOURS STUDIO	N202421000000000	7 672,80	0,00	0
19/09/2024	SERV INFORMATIQUE - SERVEUR	N202422000000000	12 410,48	1 172,10	3
19/09/2024	SERV COMMU. - FAUTEUILS BUREAU	N202422000000000	311,53	0,00	1
19/09/2024	SERV. ANIMATION - AFFICHEUR SONOMETRE	N202422000000000	4 080,00	115,60	10
19/09/2024	AT TRAVAUX - PERCEUSE A COLONNE	N202422000000000	2 390,50	67,73	10
20/09/2024	AMO - CSU PLURICOMMUNAL	N202220000000000	7 162,50	0,00	0
20/09/2024	SALLE A WAUQUIER - NETTOYEUR HAUTE PRESSION	N202422000000000	427,90	0,00	1
23/09/2024	RECONSTRUCTION EP - G6	N201922000000000	117 967,58	0,00	0
30/09/2024	SKATE PARK - PAVES AUTOBLOQUANTS	N202421000000000	4 860,00	0,00	0
30/09/2024	PLACE BASSE - AMENAGEMENT	N202421000000000	3 925,67	0,00	0
30/09/2024	LA FONTAINE - MISE AUX NORMES ELECTRIQUES	N202421000000000	1 104,00	0,00	0
30/09/2024	3 RUE VAUBAN - MODIF. RESEAU ELECTRIQUE	N202422000000000	570,24	0,00	0
30/09/2024	MAIRIE - PARE FEU INFORMATIQUE	N202422000000000	19 147,49	1 613,35	3

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
30/09/2024	AT VOIRIE - PACK 2 BATTERIES	N20242200000000	510,49	12,90	10
04/10/2024	RS SCHUMAN - BAC A GRAISSE	N20242100000000	27 000,00	0,00	0
04/10/2024	C. SEVIGNE - CHENEAU + FAITAGE	N20242100000000	9 726,41	0,00	0
04/10/2024	MITTERRAND/PARC - EP FLORALED	N20242200000000	20 984,16	0,00	0
04/10/2024	RUE V HUGO - RENFORCEMENT EP	N20242200000000	4 527,00	0,00	0
04/10/2024	INFORMATIQUE - PLAN DE CONTINUITE COEUR DE RESEAU	N20242200000000	7 860,65	633,22	3
15/10/2024	SKATE PARK - BANC	N20242100000000	666,00	0,00	0
15/10/2024	CIMETIERE - 2 BANCS	N20242200000000	1 332,00	0,00	0
15/10/2024	37 AV TASSIGNY - EXTENSION RESEAUX EP	N20242200000000	18 928,14	0,00	0
15/10/2024	SER ANIMATION - ACHAT TABLEAU "L'ENFANCE"	N20242200000000	1 400,00	0,00	0
22/10/2024	RS SCHUMAN - MOBILIER	N20242200000000	1 133,95	21,73	10
22/10/2024	RS PEUPLIERS - BAIN MARIE MOBILE	N20242200000000	6 582,00	126,16	10
22/10/2024	RS SCHUMAN - CHARIOTS ROOLS+ETAGERES	N20242200000000	578,34	0,00	1
25/10/2024	CS DUCROCQ - TRVX EVACUATION PASSAGE EP	N20242100000000	8 745,60	0,00	0
25/10/2024	VILLE- INST PANNEAU LUMINEUX	N20242200000000	5 515,92	0,00	0
13/11/2024	AT ENVIRONNEMENT - LEVE PALETTE	N20242200000000	480,00	0,00	1
13/11/2024	RS SCHUMAN - CHARIOT CHAUFFANT+ CHARIOTS INOX	N20242200000000	1 217,76	16,58	10
13/11/2024	RS SCHUMAN - RAYONNAGES INOX	N20242200000000	2 889,78	39,33	10
13/11/2024	AT TRAVAUX - OUTILLAGE SCIE ET PACK OUTILS	N20242200000000	1 388,89	18,90	10
15/11/2024	AMENAGEMENT QUARTIER STE HELENE	N20242200000000	49 993,23	0,00	0
27/11/2024	TERRAIN 372 AV TASSIGNY (CHEMIN MESSINES)	N20242100000000	15 000,00	0,00	0
03/12/2024	GYMNASE SCHUMAN - BUTS HANDBALL	N20242200000000	5 026,34	40,49	10
04/12/2024	SALLE WAUQUIER - CONFORMITE TABLEAU ELECTRIQUE	N20242100000000	488,40	0,00	0
04/12/2024	CS DUCROCQ - AFFICHEUR LED	N20242200000000	4 666,05	35,00	10
04/12/2024	GYMNASE SCHUMAN - AFFICHEUR LED	N20242200000000	4 666,05	35,00	10
04/12/2024	GYMNASE SCHUMAN - STOP CHUTE	N20242200000000	5 513,60	41,35	10
09/12/2024	MAIRIE - ETUDES SSI	N20232000000000	420,00	0,00	0
09/12/2024	CIMETIERE - ARBRES	N20242100000000	703,45	0,00	0
09/12/2024	SKATE PARK - ARBRES	N20242100000000	165,00	0,00	0
09/12/2024	PLACE DES TILLEULS - ARBRES	N20242100000000	264,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES		B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							239 824,07	214 979,84	
Cessions à titre onéreux							239 824,07	214 979,84	
19/11/2024	IMMEUBLE 99 RUE SAINTE-HELENE	11/02/1993	16 067,22	0	0,00	16 067,22	232 000,00	215 932,78	0,00
18/12/2024	PISCINE - POMPE A CHALEUR [P]	02/09/2019	4 498,32	0	0,00	4 498,00	4 498,00	0,00	0,00
20/12/2024	PISCINE - 3 AQUABIKES	12/11/2014	5 896,30	10	5 896,30	0,00	575,96	575,96	0,00
20/12/2024	PISCINE - 3 AQUABIKES	26/09/2018	4 748,47	10	2 844,00	1 904,47	1 222,13	-682,34	0,00
20/12/2024	PISCINE - 3 AQUABIKES	04/10/2019	4 748,47	10	2 374,25	2 374,22	1 527,66	-846,56	0,00
23/12/2024	PISCINE - POMPE A CHALEUR [P]	02/09/2019	4 498,32	0	0,00	0,32	0,32	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.
(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.
(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		IV
		B13

Pour mémoire		
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	Crédits ouverts (BP + DM)
		232 000,00

Produit des cessions		
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	Réalisations
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	239 824,07
		24 844,23

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 050 684,34
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 050 684,34

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	897 452,48
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 050 684,34
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 948 136,82

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	754 500,00	754 149,37	946 601,79	1 700 751,16
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	5 731 402,18	523 774,07	394 985,06	918 759,13
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	4 976 902,18	-230 375,30	-551 616,73	-781 992,03
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 050 684,34			1 050 684,34
Affectation au 1068 (C)	897 452,48	897 452,48		897 452,48
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 948 136,82			1 948 136,82
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 166 144,79

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES			IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES			C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	754 500,00	754 149,37
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	740 000,00	734 707,97
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	5 071,44
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		14 500,00	14 369,96
10 ...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10 ...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	14 500,00	14 369,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF

IV – ANNEXES			IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 731 402,18	III523 774,07
Ressources propres externes de l'année (a)		440 000,00	179 918,31
10222	FCTVA	400 000,00	176 621,61
10226	Taxe d'aménagement (2)	40 000,00	3 296,70
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 291 402,18	343 855,76
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	6 000,00	
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	2 000,00	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	35 000,00	
281321	Immeubles de rapport	15 000,00	
2815731	Matériel roulant	3 000,00	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	8 000,00	
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	47 000,00	
281828	Autres matériels de transport	32 000,00	
281831	Matériel informatique scolaire	11 000,00	
281838	Autre matériel informatique	17 000,00	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10 000,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

3 504 900

1 933 329

31 219 91

13 210 00

2 410 00

7 410 21

43 110 08

30 310 56

9 610 63

18 510 37

5 010 99

10 710 99

ID : 059-215905274-20250624-DEL2-2CM240625-BF

S2LO

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28185	Matériel de téléphonie	5 000,00	3 185,72
28188	Autres immo. corporelles	170 000,00	163 241,88
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	232 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 683 402,18	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES			IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME			C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2021000001	Restaurant satellite schuman		1 416 437,49	1 416 437,49	0,00	96 648,88	18 682,68	77 966,20	77 966,20	0,00
2021000002	amenagements Bords de Deule		650 000,00	650 000,00	0,00	650 000,00	0,00	650 000,00	649 270,78	729,22
TOTAL			2 066 437,49	2 066 437,49	0,00	746 648,88	18 682,68	727 966,20	727 236,98	729,22

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF

IV – ANNEXES				IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.
(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

		N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215905274-20250624-DEL2_2CM240625-BF

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	28 437,90	28 017,90	0,00	0,00	0,00	420,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	45 270,05	15 095,23	0,00	30 174,82	0,00	0,00
A125	Constructions	317 349,08	61 537,02	0,00	33 207,41	221 933,25	671,40
A130	Réseaux et installations de voirie	58 907,22	2 362,19	0,00	5 515,92	50 554,68	474,43
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	739 234,31	739 234,31	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 189 198,56	846 246,65	0,00	68 898,15	272 487,93	1 565,83

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	28 437,90	28 017,90	0,00	0,00	420,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	45 270,05	15 095,23	30 174,82	0,00	0,00
A125	Constructions	317 349,08	61 537,02	33 207,41	221 933,25	671,40
A130	Réseaux et installations de voirie	58 907,22	2 362,19	5 515,92	50 554,68	474,43
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	739 234,31	739 234,31	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 189 198,56	846 246,65	68 898,15	272 487,93	1 565,83

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

63.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	106 474,60	59 964,54	0,00	27 000,00	19 510,06	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	849 716,20	699 475,24	0,00	5 371,20	144 198,36	671,40
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	95 934,67	10 610,97	0,00	25 314,82	59 534,45	474,43
6	Action économique	2 964,00	0,00	0,00	0,00	2 964,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 055 089,47	770 050,75	0,00	57 686,02	226 206,87	1 145,83

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	106 474,60	59 964,54	27 000,00	19 510,06	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	849 716,20	699 475,24	5 371,20	144 198,36	671,40
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	95 934,67	10 610,97	25 314,82	59 534,45	474,43
6	Action économique	2 964,00	0,00	0,00	2 964,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 055 089,47	770 050,75	57 686,02	226 206,87	1 145,83

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

D6

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
ATTINAULT Karine	CEDIS FORMATION	400,00	07-09-2024 / 28-09-2024 / 12-10-2024 à Saint Andre Lez Lille	Maitriser les fondamentaux du budget local et de l'apoc;analyse budgétaire
BERTHELOT Charlotte	CEDIS FORMATION	400,00	07-09-2024 / 28-09-2024 / 12-10-2024 à Saint Andre Lez Lille	Maitriser les fondamentaux du budget local et de l'apoc;analyse budgétaire
BRILLOT Frédérique	CEDIS FORMATION	400,00	07-09-2024 / 28-09-2024 / 12-10-2024 à Saint Andre Lez Lille	Maitriser les fondamentaux du budget local et de l'apoc;analyse budgétaire
DURIEUX Martine	KONCILIO	136,36	29-05-2024 à Saint André Lez Lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales
DUVAUX Patricia	CEDIS FORMATION	400,00	07-09-2024 / 28-09-2024 / 12-10-2024 à Saint Andre Lez lille	Maitriser les fondamentaux du budget local et de l'apoc;analyse budgétaire
EVRAIN Jean Pierre	KONCILIO	136,36	29-05-2024 à Saint André lez Lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales
GARCIA Esteban	CEDIS FORMATION	400,00	07-09-2024 / 28-09-2024 / 12-10-2024 à Saint Andre Lez lille	Maitriser les fondamentaux du budget local et de l'apoc;analyse budgétaire
GOVAERT Laurent	KONCILIO	136,36	29-05-2024 à Saint André Lez lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales
HARDY Louis-Marie	GROUPE MONITEUR	912,00	16-01-2024 à PARIS	Construire et faire vivre votre projet de territoire durable et désirable
HARDY Louis-Marie	KONCILIO	136,36	29-05-2024 à Saint André Lez Lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales
LAURENT Emmanuelle	KONCILIO	136,36	29-05-2024 à Saint André Lez Lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales
LESIEUX Hervé	GROUPE MONITEUR	1 200,00	Du 03-06-2024 au 31-12-2024, 2.86 jours 20h02 en ligne	Le e-learning des élus
LESIEUX Hervé	KONCILIO	136,36	29-05-2024 à Saint André Lez Lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales
LOGIER Régis	KONCILIO	136,36	29-05-2024 à Saint André Lez Lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales
MARCHAND Marie	KONCILIO	136,36	29-05-2024 à Saint André Lez Lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales
MASSE Elisabeth	KONCILIO	136,40	29-05-2024 à Saint André Lez Lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales
RENOUF Laurent	CEDIS FORMATION	400,00	07-09-2024 / 28-09-2024 / 12-10-2024 à Saint Andre Lez lille	Maitriser les fondamentaux du budget local et de l'apoc;analyse budgétaire
RICHER Cyprien	CEDIS FORMATION	400,00	07-09-2024 / 28-09-2024 / 12-10-2024 à Saint Andre Lez lille	Maitriser les fondamentaux du budget local et de l'apoc;analyse budgétaire
RONCIADIN Sandrina	KONCILIO	136,36	29-05-2024 à Saint André Lez Lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales
SEGUN Céline	KONCILIO	136,36	29-05-2024 à Saint André Lez Lille	Atelier de la fresque du climat appliquée aux collectivités territoriales



**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 23

Contre : 7

Abstentions : 1

Date de convocation : 18/06/2025

Présenté par (1),

A Saint André Lez Lille, le 24/06/2025

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session

A Saint André Lez Lille, le 24/06/2025

Les membres de l'assemblée délibérante délibérante (2),(3),

ANDRE Cédric	
ATTINAULT Karine	
BERTHELOT Charlotte	
BRILLOT Frédérique	
CRUCHET Louis	
DURIEUX Martine	
DUSAUTOIS Thierry	
DUVAUX Patricia	
EURIN Jean-Pierre	
FARINEAUX Joséphine	
GARCIA Esteban	
GONZALEZ RUIZ Carmen	
GOSTIJANOVIC Serge	
GOVAERT Laurent	
HARDY Louis-Marie	
HENNEBELLE Julie	
HUYLEBROECK Michel	
LAHOUSTE Pascale	
LAURENT Emmanuelle	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

LE NEINDRE Nicolas	
LEBLANC Sébastien	
LESIEUX Hervé	
LOGIER Régis	
MARCHAND Marie	
MASSE Marie-Elisabeth	
MERCIER François	
PARSY Didier	
RENOUF Laurent	
RICHER Cyprien	
RONCHIADIN Sandrina	
SEGUIN Céline	
SENECHAL Danielle	
THIBAUT Pascal	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.